

Charte de la Fédération Protestante de France

Préambule

La Charte exprime l'unité particulière qu'au long des années, les Eglises, Unions d'Eglises, les Institutions, Oeuvres et Mouvements de la Fédération Protestante ont pu construire.

Sachant que l'unité dans la diversité reconnue est un témoignage original et nécessaire dans l'Eglise universelle comme dans la société, nous voulons l'affermir et l'approfondir entre nous.

Chaque Eglise, Union d'Eglises et Institution souscrivant à cette Charte conserve les formulations de la foi, les expressions culturelles, les formes de présence dans la société et les priorités du témoignage auxquelles elle est attachée.

La Charte se veut parole de proposition et d'encouragement que nous nous adressons pour l'avenir afin de donner un sens plus fort à la communauté que nous représentons ensemble et de vivre la richesse de nos diversités avec plus d'imagination, de patience et de disponibilité les uns pour les autres.

Elle dit et redit, qu'à travers les exigences de la communication, de la confiance, de l'interpellation et de la solidarité fraternelles, de nouveaux chemins de communion et de fidélité évangélique se découvrent, inattendus ... pour tous.

Charte

Rassemblés en vue de rendre un témoignage commun à l'Evangile de Jésus-Christ, les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions Oeuvres et Mouvements constituant la Fédération Protestante de France entendent dans la communion de l'Eglise Universelle exprimer par cette Charte le projet qui les unit.

1. Avec la diversité de nos histoires, de nos traditions respectives et de nos sensibilités théologiques, nous, membres de la Fédération, déclarons nôtres les convictions suivantes :

- Ø Nous nous savons appelés et liés par l'Evangile tel qu'en témoignent les Ecritures. Nous reconnaissons comme centrale l'annonce du salut par grâce, reçu par la foi seule.
La prédication de la Réforme, les mouvements spirituels qu'elle a entraînés, la démarche oecuménique, affermissent cette conviction.
- Ø Dans l'amour fraternel et la liberté que nous donne l'Evangile, nous pratiquons l'accueil mutuel à la Cène comme réponse à l'invitation du Seigneur et signe de notre communion en Christ.
- Ø Nous cherchons à discerner et à vivre pleinement la complémentarité des dons, des ministères, des modes d'action divers que le même Seigneur donne en vue du bien de tous.
- Ø Conscients que l'Esprit de Dieu nous parle aussi les uns par les autres, nous sommes en marche ensemble vers une communion plus visible dans le respect des différences et dans la liberté de nos interpellations mutuelles.
- Ø Envoyés dans le monde par Jésus-Christ proclamer la bonne nouvelle, nous cherchons à manifester ensemble sa puissance de libération et de renouveau par notre parole, notre prière, notre manière de vivre et nos engagements dans la société.
Aucun de nous n'est possesseur de la Parole et de la vérité de son interprétation, mais tous nous sommes appelés à nous laisser transformer par cette Parole pour

grandir ensemble dans l'obéissance.

2. L'appartenance à la Fédération Protestante implique les conséquences suivantes qui définissent notre pratique de la vie commune :

Ø Renforcer les liens entre les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Oeuvres et Mouvements en réfléchissant ensemble aux questions théologiques et éthiques suscitées par l'actualité, par les évolutions de nos sociétés et de nos cultures.

Cette réflexion commune est d'autant plus nécessaire qu'elle est rendue parfois complexe du fait de la diversité de nos compréhensions de la référence à l'Ecriture.

Accepter l'interpellation réciproque qu'entraînent les divergences entre conceptions ou pratiques du baptême, dans l'espoir de les rapprocher et la conviction mutuelle que les uns et les autres cherchent à être fidèles à l'enseignement biblique.

Ø Organiser à tous les niveaux le partage des informations et des projets, des soucis et des espérances ;

Développer la concertation en vue d'actions communes, que celles-ci soient des entreprises de formation, d'évangélisation, de diaconie, ou de combat pour la justice, la sauvegarde de la création, et les droits humains ;

Développer la nécessaire communication aux niveaux local et régional, en particulier entre les différentes Eglises et Institutions membres de la Fédération, pour permettre d'éviter toute action présentant un caractère de concurrence. Assumer les tensions et les oppositions éventuelles dans la vérité et le respect fraternel.

Ø Accepter en cas de différend entre Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Oeuvres et Mouvements la médiation du Conseil de la FPF ou de son Bureau pour la recherche d'une conciliation ou de la réconciliation.

Ø Vivre une solidarité financière à la mesure de nos ressources respectives comme un réel témoignage de notre volonté de vie commune.

3. La Fédération Protestante de France, pour rendre témoignage à l'Evangile dans le monde, s'exprime publiquement par son Conseil.

L'importance de ce témoignage implique le risque d'une parole commune, qui pourra prendre acte d'une pluralité de points de vue.

Les membres de la Fédération ont la responsabilité de relayer l'information sur ces prises de position.

Nous acceptons que le Conseil diffuse des documents d'étude de nature à susciter une réflexion théologique ou éthique parmi les membres de la Fédération.

Nous reconnaissons qu'il appartient au ministère du président du Conseil de la Fédération de prononcer une parole publique lorsque le Conseil ou le Bureau l'y encourage ou lorsque les circonstances l'appellent.

4. La Fédération Protestante de France se veut une communauté ouverte à d'autres Eglises ou Unions d'Eglises, Oeuvres, Institutions et Mouvements qui se reconnaissent dans ces convictions et sont prêts à donner leur adhésion à cette Charte. Elle a vocation à manifester notre souci de l'unité du corps du Christ au travers de ses relations œcuméniques et à réunir en un témoignage commun les expressions diverses de notre espérance du règne de Dieu.

(Texte adoptée par le Conseil de la FPF le 26 juin 1993)